

## REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX LABORATOIRES ET SALLES DE TRAVAUX PRATIQUES

Les activités et travaux pratiques de laboratoire se déroulent dans des locaux spécialisés qui ont en commun la présence et l'utilisation de produits et matériels coûteux, fragiles et pouvant présenter des risques électriques, chimiques, biologiques. L'objectif de ce règlement est la mise en œuvre des moyens de prévention nécessaires à la protection des personnes, des matériels et de l'environnement.

### I- Tenue

- **Le port de la blouse est obligatoire** en travaux pratiques de physique-chimie. Elle doit être en coton, de préférence de couleur blanche, à manches longues, et protéger jusqu'aux genoux, les manches ne doivent pas être relevées. Elle sera enfilée et boutonnée avant l'entrée dans la salle et ne sera retirée qu'une fois sorti dans le couloir.
- Le port de jupes, robes, shorts ou bermudas est interdit dans les laboratoires.
- Les chaussures utilisées au laboratoire seront fermées.
- Les cheveux longs et mi-longs doivent être attachés
- Le port de bagues et de bracelets est à éviter.
- Si la manipulation le nécessite, des gants appropriés sont utilisés. En cas d'allergie, des gants sans latex peuvent être demandés à l'enseignant.
- **Le port des lunettes de sécurité est obligatoire.** (Les lunettes seront prêtées par le labo)

**Tout élève qui aura oublié sa tenue lui permettant de travailler en toute sécurité sera sanctionné.** Un premier oubli de blouse sera toléré et le lycée prêter une blouse à l'élève. A partir du deuxième oubli de blouse l'élève sera sanctionné par 1h de colle mais pourra tout de même effectuer le TP grâce à un prêt de blouse du lycée. La sanction sera d'autant plus importante que le nombre d'oublis sera important.

### II- Hygiène et sécurité

L'accès au laboratoire nécessite l'autorisation et la présence du professeur ou d'une personne responsable. Il est attendu de l'élève un comportement responsable, calme et attentif. Le professeur peut arrêter la manipulation et exclure du laboratoire tout élève qui pourrait mettre en péril sa santé ou celle de ses camarades.

- Il est interdit de boire et de manger dans le laboratoire, ou de porter à la bouche quoi que ce soit.
- Les bouteilles et emballages alimentaires sont interdits.
- Il est interdit de détourner le matériel de sa fonction. Le matériel doit être utilisé dans le strict respect des consignes. Il est notamment strictement interdit de jouer avec l'eau distillée sous peine de sanction.

Tous les incidents et accidents doivent être signalés immédiatement au professeur ou à une personne responsable. En cas d'incident ou d'accident du professeur, les élèves doivent immédiatement avertir l'adulte le plus proche qui prendra ensuite toutes les mesures nécessaires.

Les déchets de laboratoire doivent être éliminés selon les dispositifs spécifiques à la nature des déchets. Dans chaque salle, un bidon pour les substances organiques et les substances minérales seront disponibles.

### **III- Rangement**

Un laboratoire doit être un lieu rangé, propre et salubre. Le matériel souillé par des produits chimiques ou contaminé par des agents biologiques peut constituer un risque pour l'utilisateur suivant ou pour les personnels de laboratoire.

- Les sacs et les vêtements doivent être placés au fond de la salle.
- Le plan de travail et les appareils doivent être nettoyés à la fin de la séance de travaux pratiques.
- Les paillasses et les sorbonnes doivent être propres et non encombrées.
- Les produits renversés doivent être éliminés.
- Les tabourets ne doivent pas encombrer les circulations lors des manipulations. En fin de séance, ils sont rangés sur les paillasses.